

Sur deux documents romains de Vidy

Autor(en): **Reymond, Maxime**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **33 (1925)**

Heft 2

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-26416>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SUR DEUX MONUMENTS ROMAINS DE VIDY

Les monuments du bourg romain de *Lousonna*, à Vidy, ont disparu au cours des âges, dispersés et détruits. Aucune fouille méthodique de quelque envergure n'a été opérée sur son emplacement. Aussi ne disposons-nous que de documents et de vestiges très fragmentaires, qui laissent trop de place aux hypothèses et pas assez aux précisions. Faute de mieux, il faut néanmoins s'en contenter, et tirer le meilleur parti possible de ce que nous savons. C'est ce que nous allons essayer de faire pour deux monuments aujourd'hui disparus, et qui étaient encore debouts il y a moins d'un siècle : la Pierre Oupin et les Murailles de Vidy.

LA PIERRE OUPIN

Le document le plus ancien qui fasse allusion à ce monument est un acte du 18 janvier 1494/5, par lequel un marchand de Lausanne, Benoît Cornillon, concède à Pierre Delachaux le droit de racheter un pré au finage de Vidy, au lieu dit « *En la Pierraz ouz Pyn* » que celui-ci lui avait vendu¹. Nous sommes ici en présence d'un lieu dit, d'un territoire de quelque étendue — on y voit plusieurs propriétaires — dont on trouve de fréquentes mentions dans les documents et sur les plans jusqu'au dix-huitième siècle.

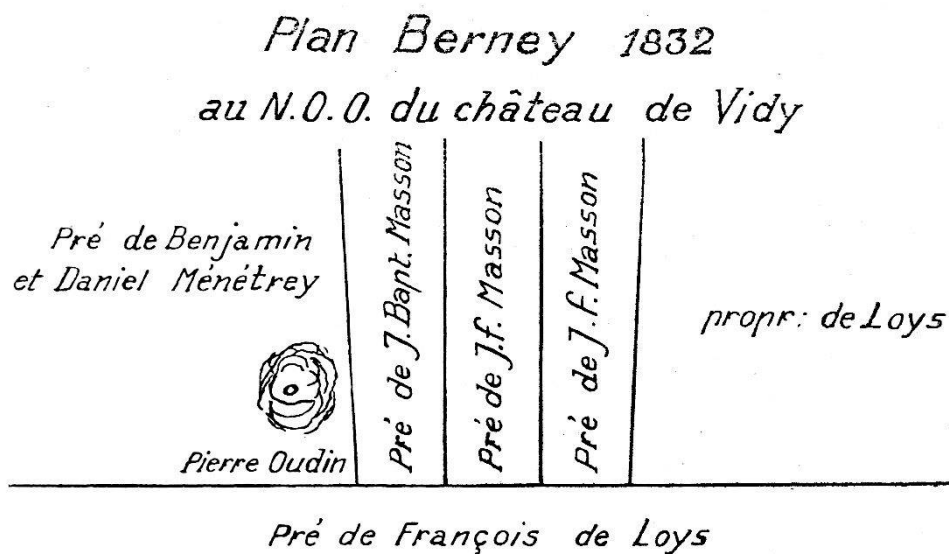
La pierre elle-même est formellement mentionnée. Dans une sentence du 18 juillet 1595, on constate que la « Pierre Oupin » sert à séparer le territoire de la dîme de la cure de Vidy de celui de la dîme de la seigneurie de Chavannes. Cette pierre se trouve à un angle ; à orient et au midi, c'est la dîme de Vidy ; à occident et au nord, c'est la dîme de Chavannes². Le jugement de 1595 est confirmé par un arrêt

¹ Archives de Loys, n° 1765.

² Archives de la ville de Lausanne (A. V. L.), *Corps de ville* EE 303.

de la cour baillivale du 1^{er} août 1696¹.

Le plan Gignillat de 1723 précise l'emplacement de la Pierre Oupin, dans la propriété de Jean-Louis du Theil, à quelques cents mètres au n.-o.-ouest de la maison de Vidy (ancienne cure, aujourd'hui château). Le plan Berney de 1828 - 1832 fait de même; ce monument est à l'angle sud-est du pré de Benjamin et de Daniel Menétrey, pré limité à l'est par celui de Jean-Baptiste Masson, au midi par celui de François de Loys. Ces deux plans² font davantage. Ils figurent le monument, Pierre Opin en 1723, Pierre Oudin en 1832, sous la forme d'un cercle plein, avec un noyau au centre. Un plan de Vidy, de 1724, donne un autre dessin. Voici les trois reproductions principales :




Pierre oupin
1724


Pierre oupin
1723

¹ Archives de Loys, n^o 726.

² Ces plans sont en double aux archives de l'Etat de Vaud et à celles de la ville de Lausanne. Le plan Berney de l'Etat a seul le dessin.

Nous avons mieux encore. L'une des copies de la *Chronique lausannoise* de Plantin, qui est du XVII^{me} siècle, copie qui porte le nom de manuscrit de Dompierre, et qui a été imprimée, dit ceci : « Il y avait une grande pierre élevée hors de terre où il y avait trois visages d'hommes engravés, dont deux étaient comme effacés. Le troisième, qui regarde du côté de Lausanne, paraissait fort bien il n'y a pas longtemps. Cette pierre est appelée par le vulgaire la pierre Ouppin, comme qui dirait la pierre de Jupin. Il n'y a pas longtemps qu'auprès de cette pierre, en creusant en terre, on y trouva les fondements d'un édifice carré, non pas beaucoup grand, qui pourrait avoir été un temple dédié à quelque idole des paysans ¹. »

Il semble qu'au moment où écrit cet auteur, les figures n'étaient déjà plus visibles, et que ce que montrent les plans de 1723 et de 1832 n'est plus que la base du monument. Ni Loys de Bochat ni Levade n'en parlent. Plus rien n'était visible en 1862, date de l'ouvrage de Blanchet. En 1898, la commission du Vieux-Lausanne a fait faire des fouilles sur l'emplacement présumé de la Pierre Oupin. On a trouvé là d'anciennes substructions. « Les murs sont peu épais et, dit Benjamin Dumur, feraient penser à une simple habitation particulière plutôt qu'à un temple ². » Cette der-

¹ R. Blanchet, *Lausanne dès les temps anciens*, p. 2, d'après le mscr. F 1071 à la Bibliothèque cantonale vaudoise. La *Chronique* originale de Plantin aux Archives cantonales ne contient pas ce passage. D'après Bonstetten, *Carte archéologique du canton de Vaud*, c'était une pierre se terminant en cône.

² B. Dumur, « Le Vieux Lausanne » dans la *Revue historique vaudoise*, 1901, p. 204.

B. Dumur dit que le plan en a été levé. Il n'existe plus. Le procès-verbal de la séance du Vieux-Lausanne du 8 décembre 1898 dit à ce sujet :

« On a mis à jour un grand mur parallèle à la route (de Genève) et un autre en équerre se dirigeant au nord. En fait d'objets, il n'a été trouvé que des débris de poterie, nombreux, mais peu importants. »

nière assertion est discutable. D'ailleurs, il ne nous paraît pas certain que l'on ait fouillé à l'endroit exact qu'indique le plan de 1832, plus précis que celui de 1723 sur lequel on s'est basé.

La question doit être, au surplus, examinée à un autre point de vue. Il est certain que nous ne sommes pas en présence d'un monument du moyen âge — il serait inexplicable et invraisemblable — mais qu'il s'agit d'un monument romain. Ceci établi, une première déduction s'impose, c'est que les trois visages d'hommes que montrait la Pierre Oupin étaient ceux d'une divinité païenne tricéphale. Or, dans la mythologie romaine, de telles divinités sont rares. Il y a Hecate, qui est hors de cause ici, puisqu'il s'agit de visages d'hommes, et il y a Mercure, soit l'adaptation romaine du dieu grec Hermès.

Les écrivains grecs font souvent allusion au culte d'Hermès. Decharme les résume en disant : « Aux endroits où les routes se divisent et dans les carrefours des villes, on voyait des piliers de bois ou de pierre surmontés de trois ou quatre têtes d'Hermès, suivant le nombre de voies qui partaient d'un même point. Chaque passant y déposait un pain ; on les couronnait de fleurs et on les arrosait d'huile ¹. »

De la Grèce, le culte d'Hermès passa à Rome et s'y adapta à celui de Mercure. On rapporte qu'ayant rétabli le culte des *Lares compitales* supprimé par César, Auguste éleva à l'un des carrefours de Rome, dans la région de l'Esquillin, en l'an 10 avant Jésus-Christ, une statue de Mercure, dont on a retrouvé la base avec une inscription votive, qui ont été conservées. « C'est un *sacellum*, dit Marquardt, qui n'était ni un temple, ni une chapelle, ni un

¹ Decharme, *Mythologie de la Grèce antique*, p. 156. Cf. Reinach, *Cultes, mythes et religions*, t. III, p. 168.

édicule, mais simplement un petit espace de terrain consacré à un dieu avec un autel sans toit. L'autel se composait de larges blocs de tuf, recouverts de plaques de marbre, adossés à la statue dominant l'inscription, de manière à ne former qu'une seule masse¹. »

Le culte des Lares des carrefours, auquel s'adaptait celui de Mercure, paraît avoir été importé des campagnes, des Gaules, à Rome, et nous ne devons pas être surpris, par conséquent, de le retrouver hors de Rome. E. Saglio en fait une description très suggestive. « Une peinture de Pompéï, dit-il, offre l'image de deux chapelles ouvertes placées à la rencontre de trois chemins. A ces autels, les familles des *vici* environnants envoyaient leurs présents le jour de la fête des Lares (au milieu de l'hiver). Les paysans y venaient, l'année terminée, faire des sacrifices et suspendre les jougs brisés. La nouvelle épouse y déposait un *as*, comme elle en donnait un quand elle entra dans la maison de son mari, au *Lare familiaris*. Il y avait là souvent une fontaine. C'était le lieu des rassemblements populaires, celui des ventes, des spectacles forains². »

Il est certainement très tentant d'appliquer ces diverses descriptions à la Pierre Oupin. Toutefois, une grave objection s'élève. A Vidy, la Pierre Oupin ne se présente pas à un carrefour, mais en plein champ. L'objection, à la vérité, n'est pas décisive, car nous ne savons rien du tracé des chemins et des rues dans le bourg romain de *Lousonna*. L'herbe a tout nivelé. Il serait aussi possible d'admettre — quoiqu'on ne puisse pas se baser pour cela sur les textes de 1595 et de 1696 — que la Pierre Oupin était un monu-

¹ Marquardt, *Le Culte chez les Romains*, t. II, p. 389 - 390. « Lares compitales », protecteurs des carrefours.

² Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, art. « Compitum », t. I, p. 1430, « Lares », t. III, p. 939.

ment plus simple, qui ne marquait pas le point de raccord de chemins, mais celui de propriétés. En effet, Mercure servait, non seulement à protéger les routes, mais aussi les domaines¹. Néanmoins, la première signification est la plus vraisemblable, et nous voyons dans la Pierre Oupin un Mercure tricéphale, dominant un autel élevé à un carrefour de *Lousonna*.

Il resterait à savoir d'où vient ce nom d'Oupin. L'orthographe la plus ancienne est Pierre « ouz Pyn ». Ce n'est pas un nom inconnu chez nous. « En Pin » est une terre à Pomy en 1390. « En Praz Pin » une terre à Chevroux en 1670, tandis que l'on connaissait à Riex la « cote de Pin »². Ce nom est devenu celui d'une famille. Sa signification nous échappe. Bonstetten³ fait dériver Oupin d'*opis* = aide, secours ; l'hypothèse est peu vraisemblable.

LES MURAILLES DE VIDY

Les plus anciennes mentions des murailles de Vidy sont du début du XV^{me} siècle. Le 20 juillet 1402, François Russin reconnaît tenir de l'évêque de Lausanne, Guillaume de Menthonay, deux terres à Vidy entre le chemin de Morges et celui de Crissier, et une troisième autour (*circa*) des *murs de Vizi* au-dessus, jouxte le chemin de Lausanne vers Morges, d'une part, le pâquier commun du côté du lac dessous, d'autre part, ladite terre tendant de la voie publique à la terre de Guillaume de Vizy et à celle de Jean Baudoin de Cors à orient⁴.

Le 21 décembre 1405, la ville de Lausanne vend au même François Russin et à d'autres personnages « les planches,

¹ Daremberg, *Dictionnaire*, art. « Hecate », t. III, p. 50 - 51.

² A. C. V., *Notes philologiques* de A. Millioud.

³ Bonstetten, *Carte archéologique du canton de Vaud*.

⁴ A. C. V., Archives de la famille de Loys, n° 3395.

soit pâquiers de Vidy, suivant que, en large et en long, ils s'étendent du Flon de Vidy à l'eau de la Chamberonne, tendant par les *murs de Vidy* et du sommet des dits pâquiers, soit planches, jusqu'au lac ¹. Nous pouvons suivre dès lors de génération en génération, les propriétaires successifs de ces pâturages. Tous les reconnaissent de la même manière, le scribe remplaçant parfois le mot *mur* par *vieux mur* ou *murailles*. En 1424, on dit : « *les murs appelés de Vizi* ². » La reconnaissance de noble Louis de Russin, du 1^{er} octobre 1517 ³, donne cette précision que les pâquiers se trouvent « près et sous l'église de Vidy, tendant... par les *murs vieux* et le chemin public dessus, jusqu'à la rive du lac, dessous. » Le 22 janvier 1625, un acte de partage reconnaît au juge Jean Coupin, plus tard bourgmestre de Lausanne, un morceau « du pré des *Murailles* jouxte le grand chemin de bise, les pâquiers de la plaine de Vidy de vent ⁴ ». La reconnaissance de Marie Coupin, veuve de Jean-Rodolphe Mestral, seigneur de Combremont, du 28 février 1671, répète que « les pâquiers sont situés le long des *vieilles mazures* du dit Vidy et du chemin public au-dessus, jusqu'à la rive du lac, dessous ⁵ ». De même Abraham Melotte, qui possède une partie des pâquiers, ainsi que la cure de Vidy et la place où était le temple.

L'expression de « chemin public » qui se lit dans ces actes ne se retrouve pas dans l'acte de vente de 1405 lui-même. Mais elle trouve son explication dans ce document. La ville met en effet des conditions à sa cession. Elle sti-

¹ A. V. L., *Corps de ville*, A 64, et Archives de Loys, n^o 1078.

² Archives de Loys, n^o 3831.

³ *Id.*, n^o 4400.

⁴ *Id.*, n^o 997.

⁵ A. V. L., *Grosse Rebeur*, et A. C. V., *Rentier Rebeur*, Ff. 222, p. 308.

pule qu'il sera laissé « à la partie inférieure des planches et pâquiers, tendant par le mur de Vidy, et sous le dit mur un espace de trente pieds, *pro itinere publico*, et aussi de la Croix de Vizy au lac, un espace de vingt pieds, et aussi un autre de vingt pieds à trois endroits des pâquiers pour l'entrée et la sortie. » Ces prescriptions semblent indiquer qu'il s'agit, non pas d'assurer le maintien des chemins existants, mais de chemins à créer pour la commodité du public.

C'est à l'un de ces chemins sans doute que font allusion en 1450 Pierre et Robert de Domengenges lesquels déclarent tenir de l'évêque George de Saluces un pâquier près de l'église de Vizy, tendant du Flon à la Chamberonne, et, « par les murs de Vizy du sentier des pâquiers au lac ¹ ». Quant au chemin principal prévu en 1405, son tracé fut modifié en 1458.

Le 14 juin 1458 ², François de Russin et Pierre de Domengenges exposèrent au Conseil de ville que le chemin de trente pieds prévu en 1405 « près et sous les murailles de Vidy », est tant en marais (*palud*) qu'en maresche près de l'eau du Flon venant de Lausanne et continuant par les dites planches, de telle sorte que les chars chargés ne peuvent suivre (*transire*) la dite charrière, et qu'aussi les chevaux qui passent en ce dit lieu ont beaucoup de peine et de dommage, et aussi près d'une certaine source (*fons*) existant au dit chemin outre les murailles de Vidy du côté du château de Rive d'Ouchy et qui coule par le dit chemin. » Pour obvier à ces inconvénients majeurs, les requérants demandèrent à échanger ce chemin « contre un autre qui longerait leurs prés du côté du lac et qui aurait aussi trente pieds de large et même plus. » Le Conseil accéda à cette

¹ A. V. L., *Reconnaissances* C. 215, f^o 194.

² Archives de Loys, n^o 3861.

demande, et ses représentants marquèrent par trois bornes le nouveau tracé.

De ce chemin désaffecté, on reparlera trois ans plus tard. Le 22 août 1459¹, le Conseil de ville avait vendu au chanoine Johannod de Maglans une place à Vidy, entre le Flon, à orient, et les prés des Russin et consorts, à occident². Le chanoine y avait établi une maison et un étang. Mais, prétendant que le terrain lui appartenait, un fils de François Russin, Jaques, avait envahi la propriété, coupé ceps de vignes, pommiers et poiriers, infecté l'étang, pillé la maison et démoli la charpente. Plainte du chanoine, qui invoqua le témoignage du Conseil de ville. Celui-ci déclara que la terre en question n'avait pas été comprise dans la vente de 1405, qu'en tout état de cause elle était la compensation et l'abandon fait aux propriétaires des pâquiers « d'un vieux chemin qui tendait autrefois par dessus les prés de Vidy, dessous les murailles de Vidy, depuis le château de Rive (d'Ouchy) jusqu'au grand chemin tendant à Morges, de la largeur de quatorze pieds d'hommes ». Un compromis arbitral fut rendu le 6 juin 1461³ ; il porta en particulier que l'échange du chemin (de 1458) sera maintenu.

Relevons encore que, le 6 mars 1617⁴, Daniel de Tallent obtint de la ville le passage à record, c'est-à-dire l'autorisation de clore, « le chemin vieux sous les murs de Vidy », ce qui entraîna un procès avec son voisin Jean Coupin⁵. Enfin, un plan de 1720⁶, marquant le chemin de

¹ Archives de Loys, n° 1090.

² Les documents postérieurs mettent cette place au pré des Robertes.

³ Archives de Loys, nos 1090, 3876, 4113.

⁴ *Id.*, n° 707.

⁵ Manual du Conseil de Lausanne, 13 mai 1617 et suiv.

⁶ A. C. V., *Plan de Vidy*.

la Maladière à Vidy, indique qu'il s'agit d'un « sentier rendu public contre celui qui était dans le grand pré de MM. du Theil », pré situé à l'ouest, à l'orient de l'ancien chemin de Vidy au Bois de Vaux.

Cet ensemble de renseignements nous est utile pour déterminer l'emplacement exact des murailles de Vidy. Il établit qu'en 1405, on créa un chemin (prévu à 30 pieds, réalisé à 14), continuant le chemin venant de la Tour d'Ouchy¹ (château de Rive) longeant au midi les murailles de Vidy pour aboutir au « grand chemin tendant à Morges » qui n'est autre que le chemin passant devant l'église de Vidy (château actuel) pour aboutir à la Croix de Vidy, soit à la jonction des chemins de Chavannes et du Bois de Vaux.

Nous sommes donc en présence d'un chemin parallèle à la route actuelle de Chavannes au pont de la Maladière. Ce n'est point cette route même puisqu'en 1458 le chemin fut déplacé au midi, et la nouvelle voie ne peut être que celle qui maintenant (et dans les plans du XVII^{me} siècle déjà) va de la Maladière à la plaine de Vidy, pour rejoindre vers le château la grande route de Morges. Il faut donc placer entre les deux voies actuelles, qui se joignent à la Maladière, le chemin de 1405, et partant les « murailles de Vidy ».

Or, une région déterminée des pâquiers de Vidy a conservé jusqu'au XVIII^{me} siècle le nom de « Es Murailles². C'est un pré situé à l'est du chemin de Vidy à la Maladière, entre ce chemin et le pré des Robertes qui confine au Flon, à une centaine de mètres au-dessous de la chapelle de la Maladière. Il y a mieux. Trois plans, l'un de 1720, un

¹ Le chemin tendant de la Tour d'Ouchy vers Morges est mentionné le 14 mars 1369 (A. C. V., CV^a, n^o 1192). C'est évidemment celui-ci, mais son tracé a dû être modifié.

² C. V. et A. V. L., Plan P. Rebeur de 1671 et plans dérivés de Ph. Rebeur (1679) et Vuerchière.

autre de 1723 (édition revue du premier), et le troisième de 1832¹, figurent ces murailles par les croquis que voici :



*Chapelle de la
Maladière*

1720



Murailles



Murailles 1832

Il s'agit incontestablement ici d'un reste des murailles mentionnées dès 1402. Un reste, car si primitivement le chemin devait longer ces murs, il est vraisemblable qu'ils étaient à cette époque de plus longue étendue. Si maintenant nous traçons de ces murailles une ligne droite vers l'ouest, nous traversons effectivement en 1720 le grand pré de MM. du Theil pour aboutir à un bâtiment à orient de l'ancien chemin de la Croix de Vidy, et qui est maintenant englobé dans les dépendances du château, le chemin lui-même ayant été reporté plus à l'est vers 1776, à l'époque de la construction du château².

- C'est donc à peu près sur cette ligne que devaient se trouver les « murailles de 1405 ».

¹ Plan Gignilliat de 1720-1723, et plan Berney de 1832. Les croquis se trouvent dans les exemplaires de ce plan aux Archives cantonales et non à ceux de la ville. En 1862, le Dr Marcel dit avoir vu dans la même région de grands alignements à angle droit ; c'est peut-être ces murailles, mais ce n'est pas sûr. (Rod. Blanchet, *Lausanne dès les temps anciens*, p. 11.) Dans ces plans, l'étendue des « murailles » est plus grande que ne l'est la chapelle de la Maladière, comme on peut le voir par le relevé des deux monuments à la même échelle.

² Par le brigadier de Loys de Middel.

D'autre part, Loys de Bochat écrivait en 1741 : « Des murailles qui paraissaient des murs d'enceinte se sont présentées quand on a creusé en divers endroits. Ne les cherchant que pour en tirer les pierres dont on avait besoin, l'on n'est pas allé plus loin que ce besoin ne le voulait. L'on n'a donc point su jusqu'où elles s'étendaient. J'en ai vu des pans qui avaient des espèces de demi-tours ronds, dont le vide ne pouvait contenir que deux hommes. Le peu d'épaisseur de ces murs ne permettait pas de les croire murs de ville. C'est près de ces murs que se sont trouvés plusieurs des cercueils de pierre, le long du grand chemin appelé autrefois chemin de l'Estra. De tels indices, qui n'avaient même excité la curiosité de personne à les suivre, pour en trouver en fouillant dans les terres voisines, remplies aussi de ruines, ne me donnaient que de légères conjectures sur l'état du lieu dans le temps qu'il fut détruit par le feu, comme la quantité de charbons vus dans les débris, et les marques laissées par les flammes, sur des morceaux de marbre même, en convainquent ¹. »

Il est regrettable que Loys de Bochat ne précise pas davantage. Retenons de son exposé trois points. Il a vu des tours demi-rondes ; or le croquis de 1832 en marque une encore, et ce système d'architecture est employé au mur d'enceinte romain de Nîmes et Senlis ². L'historien lausannois dit que deux hommes pouvaient s'y tenir à l'intérieur. Cela donne un vide intérieur d'environ 2 mètres, soit un diamètre extérieur — comprenant l'épaisseur du rempart lui-même — de 4 mètres. Les tours que relève Ad. Blanchet ³ sont de 3 m. 25 de diamètre à Beauvais jusqu'à 10 mètres

¹ Loys de Bochat, *Mémoires sur l'histoire ancienne de la Suisse*, t. III, p. 533 - 534.

² Ad. Blanchet, *les Enceintes romaines de la Gaule*, p. 263 - 264.

³ *Id.*, p. 266.

à Bourges. Mais il s'agit du diamètre *extérieur*, et d'autre part, il faut observer que Loys de Bochat n'a pris aucune mesure précise.

Le même historien dit, il est vrai, que les murs qu'il a vus lui paraissaient trop peu épais pour être des murs de ville. Mais il n'en donne aucune mesure, et nous ignorons quels points de comparaison il avait pris. Il est certain que de son temps la question avait été moins étudiée scientifiquement qu'elle ne l'est aujourd'hui. Ad. Blanchet constate combien les différences sont grandes suivant les villes : les murs d'enceinte ont 4 m. 50 d'épaisseur à Dijon, 2 m. 90 à Besançon, 2 m. 50 à Grenoble¹. Ceux d'Avenches ont de 1 m. 32 à 1 m. 65, et des *castella* sur le Rhin n'avaient que 65 et 75 centimètres. L'objection de Loys de Bochat tombe donc, et d'ailleurs lui-même parle formellement de murs d'enceinte. Au surplus, l'ensemble des textes et des dessins montre qu'il ne saurait être question de simples murs de fondations de maisons ou de murs de soutènement de jardins².

Enfin, Loys de Bochat dit que des cercueils longeaient le grand chemin de l'Etraz non loin des murailles. Il ne vise pas là le chemin de 1405, mais le carrefour du bois de Vaux, autrefois de la Croix de Vidy, où effectivement l'on a trouvé un cimetière romain, suivi de tombes burgondes. L'érudit semble indiquer par là qu'il a vu d'autres murs d'enceinte que celui longeant le chemin de 1405, et cela est très naturel. On peut en effet considérer que les remparts de *Lousonna* devaient affecter la forme d'un trapèze, dont les

¹ Ad. Blanchet, *les Enceintes romaines de la Gaule*, p. 258.

² Des murs de soutènement de jardins n'auraient pu prendre la silhouette du dessin de 1720, montrant un mur libre des deux côtés ; si l'on prescrit que le chemin de 1405 longera la muraille, c'est que l'étendue de celle-ci dépasse celle d'un mur de maison.

deux grands côtés auraient suivi la grande route actuelle et le chemin de 1405, les petits côtés étant l'un à l'ouest du château de Vidy, l'autre près du Flon.

Un pareil développement est déterminé par ces quelques constatations qu'il y avait des maisons romaines à la Maladière et que le sol autour du château de Vidy renferme quantité de murs de maisons. Nous sommes donc, des deux côtés, en pleine agglomération urbaine.

Ainsi délimité — d'une manière très approximative et par hypothèse — nous constatons que les grands murs pouvaient avoir 600 mètres chacun, les petits 100 et 150 mètres. Ad. Blanchet remarque que la forme des *castella* romains la plus fréquente est un parallélogramme de 420 mètres sur 300¹, soit d'un périmètre de 1440 mètres. Mais autre chose est un *castellum*, formé d'un jet, autre chose est un *vicus* déjà constitué et dont il faut englober les contours. Comme points de comparaison, relevons que Nyon avait une enceinte d'un kilomètre de pourtour², que le *vicus* de Genève avait un périmètre fortifié de 1300 mètres³. Avenches avait une enceinte de 5500 mètres⁴, mais il s'agit de la capitale de l'Helvétie et des premiers remparts du siècle d'Auguste ; le périmètre de l'enceinte restreinte de la fin du III^{me} siècle n'a pas été déterminé. Avec ses 1450 mètres environ de mur d'enceinte, le *vicus* de *Lousonna* fait donc bonne figure, même si on le compare avec le *vicus* de Grenoble (1160 m. de pourtour), les cités d'Orléans (1100), de Tours (1155), de Dijon (1500), de Paris (1620),

¹ Ad. Blanchet, *les Enceintes romaines*, p. 282. Les enceintes de Tours et de Dax formaient un trapèze.

² J. Muller, *Nyon zur Römerzeit*, p. 16 - 17.

³ Blondel, *l'Oppidum de Genève*, dans le Bulletin de la S. H. A. G., t. IV, p. 352.

⁴ Communication de M. A. Naef et plan de *Pro Aventico*.

d'Autun (5922 mètres première enceinte, 1300 enceinte réduite ¹).

Nous venons de parler de première et de seconde enceinte. Ceci nous amène à nous demander à quelle époque *Lousonna* fut protégée. Rien ne nous autorise à parler de la première période. Mais une inscription nous apprend que Winterthour fut fortifiée en l'an 294 ². Camille Jullian nous dit qu'aux abords de l'an 300, les empereurs romains transformèrent en places fortes la presque totalité des villes des trois Gaules ouvertes jusque-là ³. C'est une erreur que de poser comme règle absolue que les *vici* n'étaient pas fortifiés ; il faut en tout cas distinguer les époques. Ad. Blanchet ⁴ est d'avis que tous les empereurs, de Gallien à Constantin, ont participé à l'élévation de ces nouveaux moyens de défense contre les Barbares. C'est donc de la fin du III^{me} siècle que nous daterons l'érection du mur d'enceinte de *Lousonna*. Qu'il en fût ainsi, on pouvait déjà s'en douter lorsqu'on voyait la table de Peutinger placer la localité de *Lacum Lausonne* à un carrefour riverain du *Lacus Lausonnensis* ⁵. Pour que la localité ait pu donner son nom au lac, il fallait bien qu'elle ait eu une importance réelle. L'existence des murailles de Vidy le confirme.

Maxime REYMOND.

¹ Ad. Blanchet, *les Enceintes romaines*, p. 283 - 284.

² *C. I. Lat.*, t. XIII, n^o 5249.

³ C. Jullian, *Revue d'études anciennes*, t. IV, p. 1902, p. 41.

⁴ Ad. Blanchet, *les Enceintes romaines*, p. 303.

⁵ L'anonyme de Ravenne, qui a écrit au IX^{me} siècle sur la base d'anciennes cartes, parle du *Rodanus Lausonnensis*.